

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
 29 OCTOBRE 2018

DATE d’AFFICHAGE
 12 NOVEMBRE 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :
 En exercice : 37
 Présents : 30
 Votants : 35

L’an deux mille dix-huit,

le 6 novembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à la Salle Océane du Complexe Joseph Deux à Péaule en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : M. Bernard AUDRAN, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Emmanuelle GONCALVES, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Patrick BEILLON, - Joël BOURRIGAUD, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Bernadette GRIGNON, - M. Pierre PRAT, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY.

M. Patrick BEILLON donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD
M. Joël BOURRIGAUD donne pouvoir à Mme Emmanuelle GONCALVES
Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD
Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN
Mme Christine SAVARY donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse CABON

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Yvette LOUER a été élue Secrétaire.

DELIBERATION N°114-2018 – FINANCES - BUDGET ANNEXE ZONE DE LA GREE (408) – DECISION MODIFICATIVE N°1

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, rappelle que, par délibération n° 38-2018 en date du 10 avril 2018, le Conseil Communautaire a adopté le budget primitif 2018 du budget annexe Zone de La Grée.

Il précise qu’il convient de procéder à un ajustement de crédits budgétaires nécessitant une décision modificative de ce budget. En effet, la vente à la SCI SEQUOIAS PARK initialement prévue sur 2018 est décalée en 2019, il convient d’ajuster les crédits ouverts pour la comptabilisation des stocks finaux de terrains :

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
6522 - Excédent des budgets annexes à caractère administratif	-137 580 €	7015 - Ventes de terrains aménagés	-187 080 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	-137 580 €	Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	-187 080 €
		7133 - Variation des en-cours de production de biens	+49 500 €
		Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	+49 500 €
Total Dépenses de fonctionnement	-137 580 €	Total Recettes de fonctionnement	-137 580 €
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
3355 - Travaux	+49 500 €	168751 Dette GFP de rattachement	+49 500 €
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	+49 500 €	Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	+49 500 €
Total Dépenses d'investissement	+49 500 €	Total Recettes d'investissement	+49 500 €

Envoyé en préfecture le 14/11/2018

Reçu en préfecture le 14/11/2018

Affiché le

ID : 056-200027027-20181106-DM1_GREE-BF

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget annexe Zone de La Grée (408), telle que présentée ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 14/11/18

Le Président,

